

Le Monde, 29 mars 2023

[Dans l'ouest de la France, les violences et intimidations contre des défenseurs de l'environnement se multiplient](#)

Dans plusieurs régions, des militants écologistes ont fait face ces derniers jours à des dégradations de propriété, à des menaces et intimidations à domicile, à des passages à tabac et à des entraves à la liberté de réunion.

Par Stéphane Foucart



*Morgan Large près de sa voiture à Rostrenen (Côtes-d'Armor), le 26 avril 2021. Loic Venance/AFP*

Voilà deux ans, le déboulonnage d'une roue de sa voiture avait suscité une indignation nationale, et le dépôt d'une première plainte. Spécialiste des questions liées aux dégâts du modèle agro-industriel breton, la journaliste Morgan Large a annoncé, mercredi 29 mars, le dépôt d'une nouvelle plainte après qu'un sabotage identique a de nouveau été, selon elle, pratiqué sur son véhicule. Ce dépôt de plainte conclut une semaine noire pour les défenseurs de l'environnement. Dans plusieurs régions de l'ouest de la France, des militants associatifs témoignent de faits analogues intervenus ces derniers jours : dégradations de propriété, menaces et intimidations à domicile, passages à tabac et entraves à la liberté de réunion.

Selon M<sup>me</sup> Large, le déboulonnage de l'une des roues de son véhicule a été effectué dans la nuit du 23 au 24 mars. Soit deux ans presque jour pour jour après le premier sabotage, intervenu d'après la journaliste dans la nuit du 21 au 22 mars 2021. Cette action s'inscrivait dans une suite d'intimidations – appels anonymes, tentative d'intrusion dans les locaux de l'employeur de la journaliste, Radio Kreiz-Breizh (RKB) dans les Côtes d'Armor, etc. – consécutives à son témoignage dans un film documentaire diffusé sur France 5 (« *Bretagne, une terre sacrifiée* ») sur les dérives de l'industrie agro-alimentaire bretonne. « *Le refus de lui assurer une protection policière après sa première plainte,*

*puis le classement sans suite de celle-ci en décembre 2022 ont-ils favorisé un sentiment d'impunité chez ses agresseurs ? »*, interrogent, dans un communiqué, RKB et le média d'investigation *Splann !*, cofondé par la journaliste.

Le 24 mars, jour du dépôt de plainte de Morgan Large, une trentaine de pêcheurs empêchaient, à Anglet (Pyrénées-Atlantiques), la tenue d'un dîner caritatif au profit de l'association Sea Shepherd, organisé au château de Brindos. « *Ils ont bloqué l'entrée, interdisant l'accès à l'événement*, raconte Lamya Essemlali, la présidente de Sea Shepherd France. *De nombreuses personnes ont dû rebrousser chemin.* » La présidente de l'association précise qu'environ 3 000 euros devaient être levés au cours de cette soirée. La médiatisation de l'action de ces pêcheurs et la mise en ligne d'une cagnotte ont, selon elle, permis de récolter près de vingt fois cette somme.

### **Agressions physiques**

Les tensions entre des pêcheurs artisanaux et l'association ne datent pas d'hier, mais elles ont pris un tour acrimonieux après que le Conseil d'Etat, saisi par trois organisations de défense de l'environnement dont Sea Shepherd, a ordonné au gouvernement, le 20 mars, de prendre des mesures pour faire cesser les captures accidentelles de dauphins dans le Golfe de Gascogne. La tension est devenue telle que des agressions physiques sont à déplorer.

Aux Sables-d'Olonne (Vendée), rapporte Lamya Essemlali, deux bénévoles participaient samedi 25 mars à une opération de collecte de nourriture au profit des campagnes en mer de Sea Shepherd. « *Après la collecte, ils rentraient à pied et ont été suivis par plusieurs individus, entraînés dans une ruelle et passés à tabac*, raconte M<sup>me</sup> Essemlali. *L'agression n'a cessé que parce que leurs agresseurs ont remarqué la présence d'une caméra de surveillance.* » Selon la présidente de l'association, les deux bénévoles ont reçu dix jours d'incapacité totale de travail (ITT) et ont porté plainte.

Lundi, une trentaine de pêcheurs se sont présentés au domicile de l'intéressée, accusant l'association qu'elle préside d'œuvrer au profit de la pêche industrielle contre les artisans, de vouloir convertir le monde au véganisme, etc. Mercredi, ils ont renouvelé leur action. « *Le dialogue est très difficile*, confie M<sup>me</sup> Essemlali. *Pourtant, nous sommes favorables à ce que toutes les aides nécessaires soient mobilisées. Si les engagements de la France ne sont pas respectés, l'Etat devra de toute façon s'acquitter de millions d'euros d'amende, alors autant que ces sommes soient versées aux pêcheurs pour compenser leurs efforts !* »

Ces intimidations à domicile ne se limitent pas aux militants engagés pour la défense de l'océan. Le 22 mars, à l'appel de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et de Jeunes agriculteurs (JA), plus d'une centaine de tracteurs ont été rassemblés à La Rochelle devant les locaux de la Direction départementale des territoires et de la mer. Les agriculteurs rassemblés protestaient contre les restrictions d'usage de l'eau d'irrigation et des pesticides.

### **Déversement de déchets et de fumier**

Après avoir déversé des déchets et du fumier sur place, plusieurs agriculteurs ont poursuivi au domicile de Patrick Picaud, vice-président de l'association Nature Environnement 17. L'intéressé était absent, mais son épouse était là. « *Du fumier a été projeté sur la maison, des déchets et des pneus usagés ont été jetés dans le jardin. La route et les murs ont été tagués avec des inscriptions homophobes*, raconte Marie Bomare, juriste de l'association. *Plusieurs individus sont entrés sur la propriété. L'épouse de M. Picaud a été brutalisée, insultée et elle a reçu des jets de fumier.* »

Le vice-président de Nature Environnement 17 et son épouse ont porté plainte. M. Picaud est un habitué de ce genre de pression. Pneus crevés, boîte aux lettres arrachée, distribution de tracts avec sa photo, etc. « *Les irrigants nous reprochent de saisir la justice pour faire annuler des arrêtés pris par le préfet autorisant des bassines ou des prélèvements d'eau pour l'irrigation*, dit M<sup>me</sup> Bomare. *Le préfet autorise des pratiques contraires au droit de l'environnement, qui sont souvent annulées en*

*justice. Toute la tension retombe sur les associations. Nous avons le sentiment que l'Etat ne prend pas ses responsabilités. »*

Les tracteurs se sont également déplacés, le même jour, à L'Houmeau (Charente-Maritime), dont le conseil municipal souhaite installer un maraîcher bio sur des terrains sensibles situés entre deux marais, ce qui provoque l'ire de certains agriculteurs conventionnels. *« Du fumier et des déchets ont été déversés en divers endroits de la commune, des panneaux routiers ont été détériorés, explique-t-on à la mairie du bourg. Le responsable local de la FNSEA a menacé le maire par voie de presse, en déclarant que ce n'était qu'un "premier avertissement" et que, s'il le fallait, il reviendrait "séquestrer le maire dans sa mairie". Une plainte a été déposée. »* Mardi, le conseil municipal a pris une motion en soutien du maire. Contactés, la FNSEA et JA n'ont pas répondu aux sollicitations du Monde.

---

Le Monde, 11 avril 2021

**« Déboulonner une roue de la voiture de la journaliste bretonne Morgan Large n'est pas un geste d'intimidation, mais une tentative de blesser ou de tuer »**

Depuis plusieurs années, des journalistes alertent sur les menaces et la « loi du silence » qui leur est imposée dès qu'il s'agit des dégâts de l'agro-industrie bretonne.

Chroniques de Stéphane Foucart



*Morgan Large lors d'un rassemblement organisé en son soutien, à Rostrenen (Côtes-d'Armor), le 6 avril. Damien Meyer / AFP*

**Chronique.** Morgan Large est journaliste, elle travaille pour Radio Kreiz Breizh (RKB), une radio associative établie à Saint-Nicodème (Côtes-d'Armor). En Bretagne, elle est connue pour son travail

sur les dégâts de l'agro-industrie, sur la manière dont les poulaillers et les porcheries industriels, les entrepôts et les silos géants des coopératives, et les parcelles interminables de grandes cultures, saccagent lentement la beauté du pays. « Mettre la plume dans la plaie », n'est-ce pas ce que sont censés faire les journalistes ?

Tout le monde ne l'entend pas de cette oreille. Dans la nuit du 26 mars au 27 mars, Morgan Large est réveillée par les aboiements de son chien. La porte ouverte, celui-ci se précipite vers la voiture, garée non loin. Une sonnerie de téléphone retentit tout à côté. Quatre jours plus tard, la journaliste trouve sur le chemin de sa maison un boulon de roue, réalise qu'il appartient à sa voiture et qu'il en manque un autre, sur la même jante. L'un de ses voisins lui confie l'avoir trouvé trois jours plus tôt, le samedi 27 mars, non loin de chez elle.

Morgan Large a donc sans doute circulé, quatre jours durant, dans un véhicule saboté, au risque de sa vie, de celle de ses enfants. Déboulonner partiellement une roue n'est pas un geste de menace ou d'intimidation, ce n'est pas un avertissement. C'est une tentative discrète de mettre hors d'état de nuire, ou, pour le dire plus simplement, de blesser ou de tuer. Près d'un million de personnes ne s'y sont pas trompées et se sont réunies, mardi 6 avril, à Rostrenen, pour manifester leur soutien à la journaliste.

### **Chien empoisonné**

L'attentat n'est pas venu sans avertissements. Régulièrement stigmatisée par les collectivités locales ou des industriels, la journaliste est ciblée avec une agressivité décuplée depuis qu'elle a témoigné dans un remarquable documentaire, *Bretagne, une terre sacrifiée*, diffusé en novembre 2020 sur France 5, et qui a réuni plus d'un million de téléspectateurs. Appels téléphoniques nocturnes, menaces sur les réseaux sociaux où sa photo est diffusée, intrusion nocturne dans les locaux de RKB ou chez elle, où les prés ont été ouverts pour laisser ses animaux divaguer... En janvier, son chien a été empoisonné.

Depuis plusieurs années, les journalistes installés en Bretagne alertent sur la « loi du silence » qui leur est imposée autour de l'industrie agroalimentaire. La journaliste indépendante Inès Léraud, coautrice de l'enquête en bande dessinée *Algues vertes. L'histoire interdite* (Delcourt/La Revue dessinée, 2019), en a particulièrement fait les frais. Entre autres choses, Inès Léraud est régulièrement ciblée par des plaintes en diffamation de groupes industriels, plaintes parfois retirées quelques jours avant l'audience, et qui ne visent qu'à inquiéter, à épuiser financièrement et psychologiquement la journaliste. Et in fine à imposer le silence.

Devant cette accumulation d'atteintes à la liberté d'informer – dont on voit qu'elles pourraient finir de manière dramatique –, les pouvoirs publics restent cois. Ces derniers jours, on cherche en vain une réaction, à l'Élysée, à Matignon ou ailleurs, qui soit à la mesure de la gravité des agissements ciblant M<sup>me</sup> Large. Un silence dont on ne peut que s'étonner, la liberté d'expression – par voie de caricature, notamment – étant sur d'autres sujets portée au sommet des préoccupations du pouvoir.

### **Altercation**

Le gouvernement ne s'en tient pas, dans cette histoire, à la neutralité. Il a choisi un camp. La réalité est que son action conforte les adversaires les plus radicaux de la liberté de la presse, sur les questions d'agriculture et d'environnement. En reprenant à son compte les éléments de langage des propagandistes de l'agriculture intensive – le désormais célèbre « agribashing » – et en privatisant l'action de la gendarmerie nationale par la création de la cellule Demeter, le gouvernement a contribué à criminaliser ceux qui s'inquiètent publiquement des dégâts de l'agro-industrie.

Depuis octobre 2019, la cellule de gendarmerie Demeter est notamment chargée, selon la convention signée entre le ministère de l'intérieur et la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA), « de la prévention et du suivi (...) des actions de nature idéologique » visant des exploitants,

y compris lorsqu'il ne s'agit que « *de simples actions symboliques de dénigrement du milieu agricole* ».

La presse entre-t-elle dans ces catégories ? Fin mars, alors que Morgan Large circule avec une roue partiellement déboulonnée, une journaliste de radio allemande est en reportage dans les parages, en Argoat. Un tracteur passe. Elle tend son micro pour capter l'ambiance sonore. L'agriculteur s'arrête, interroge. Elle décline sa qualité de journaliste. S'ensuit une discussion tendue, le micro reste ouvert. L'agriculteur proteste de l'enregistrement et c'est l'altercation. Le soir venu, dans sa pension, la journaliste voit débarquer l'agriculteur encadré de deux gendarmes qui exigent l'effacement des bandes. Au cours de l'intervention, l'intéressée est copieusement injuriée devant les forces de l'ordre, qui n'y voient rien à redire.

Au-delà de la question de savoir si une journaliste peut enregistrer une discussion un peu vive sans avoir recueilli l'assentiment exprès d'un interlocuteur (dont elle ignore l'identité), il est surprenant qu'une équipe de gendarmerie puisse être aussi facilement mobilisable, en soirée, pour une tâche aussi délicate que la suppression des enregistrements d'une journaliste étrangère. Celle-ci n'en revient toujours pas. « *Tout s'est passé comme si les gendarmes étaient au service de l'agriculteur* », raconte-t-elle au *Monde*. Ne l'étaient-ils pas, en réalité ? En Bretagne, les pouvoirs publics ont laissé s'installer un dangereux sentiment de toute-puissance et d'impunité.

#### **Lire aussi**

- [La journaliste Inès Léraud récompensée pour ses enquêtes sur l'agro-industrie bretonne](#)